



# CABINET D'ORTHODONTIE

Jean-François Vaillant

Marianne Gur

Armand Houlmann

## La vie avec les bagues

- **HYGIENE** : brossage des dents après chaque repas sinon risque de gingivite et de tâches irréversibles sur les dents.
- **ALIMENTATION** : ne pas manger de choses dures et/ou collantes (croûtons de pain, noyaux, ongles, stylos, chewing gums, bonbons, caramels, nougats, carambars...)

## En cas de problèmes

- **BAGUE DECOLLEE** : ne toucher à rien s'il n'y a ni blessure, ni douleur, ni gêne.
- **BAGUE DU FOND** : couper l'arc au ras de la dernière bague collée (avec une pince coupante ou un coupe-ongle)



**ATTENTION A NE PAS AVALER LE MORCEAU D'ARC**

- **BAGUE DE DEVANT OU DU COTE** : la laisser accrochée à l'arc en évitant de jouer avec. Si port des élastiques à gauche et à droite, et qu'une bague se décolle là où ils devaient être accrochés, ne pas porter un élastique que d'un seul côté SAUF INSTRUCTIONS CONTRAIRES du Docteur. Si la bague n'a pas été avalée ou perdue, ne pas oublier de la rapporter au prochain rendez-vous.
- **CHAINETTE OU MODULE CASSE** : Couper et enlever le morceau entre deux bagues en cas de gêne, pas de panique ce n'est rien de grave, cela peut attendre ton prochain rendez-vous.
- **ARC OU CROCHET QUI PIQUE/BLESSE** : Mettre de la cire sur la bague qui irrite ou fait mal, et également sur le bout d'arc qui dépasse. Couper l'arc si la cire ne soulage pas à l'aide d'un coupe ongle ou pince coupante. Mettre du gel antalgique sur la zone blessée.
- **DISJONCTEUR DECOLLE** : Si l'appareil se décolle d'un seul côté, le décoller entièrement en tirant sur l'autre côté avec précaution. S'il s'est complètement décollé, attendre le prochain rendez-vous. Dans les 2 cas bien garder l'appareil et le ramener.

## En cas de douleurs

- **DENTAIRE** : prendre un antalgique type Dolipran, Efferalgan...
- **GINGIVALE** : bien brosser les gencives (et même si elles saignent ! Une gencive qui saigne est une gencive en mauvaise santé)
- **APHTE/IRRITATIONS BUCCALES** : appliquer du gel antalgique sur la zone concernée.